



AG 2024 CODEP 2B FFESSM le samedi 19 octobre 2024

Rapport du trésorier

Bonjour à tous

Voici mon rapport pour l'année 2023-2024 (1 septembre 2023 au 31 août 2024)

Le solde du compte au 31 août 2024 était de : 11 647.01 €.

Les ristournes fédérales pour l'année 2023-2024 ont été versées sur l'exercice 2024-2025 (soit 2735.04 € avec ristournes licences, cartes CMAS et cotisations Clubs), n'apparaissent pas sur le compte de résultats 2023- 2024. Estimation 370€ cotisation clubs + 350€ de ristournes cartes

C'est donc la somme de (11647.01€ + 2735.04 €) +(370 + 350) : 15102.05 € environ que nous aurons pour l'exercice 2024-2025.

La commission bio n'a pas consommé la totalité de sa subvention allouée pour 2023-2024.

La subvention allouée à la Commission technique et TIV n'a pas été consommée dans sa totalité.

Il n'y a pas eu de subventions accordées pour plongées enfants (pas de demandes pour stages ou manifestations) ni pour aide à la formation moniteurs (pas de demandes des présidents de clubs).

Prévisionnel 2024—2025 accordé suite CDD voir après réunion bureau du 16 09 2024

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Daniel Buron Trésorier

Bilan et compte de résultats pour année 2023-2024 (1.09.2022 au 31.08.2023) soit 12 mois

Prévisionnel 2024-2025

Le trésorier du CODEP 2B FFESSM

Daniel Buron